



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

CONSEIL COMMUNAL

Le 7 octobre 2009

**Préavis N° 21/2009 concernant le  
projet de Plan partiel  
d'affectation « Au Praz Dagoud  
Ouest ».**

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 5 octobre 2009 présidée par Monsieur Claude Schwab, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 21/2009, oui le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 12 avis contraires et 6 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Adopter les propositions de réponses aux oppositions et observations ;
- Adopter le plan partiel d'affectation « Au Praz Dagoud Ouest » et son règlement tels qu'ils figurent dans les annexes du présent préavis ;
- Prendre acte de la convention pour l'utilisation des équipements sportifs ;
- Prendre acte de la promesse de constitution de droit de superficie ;
- Autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 5 octobre 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Claude Schwab



La secrétaire

Patricia Sava